

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le mardi 13 novembre à 19h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Madame le maire suppléant ouvre la séance à 19h04 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

**RÉSOLUTION
No 2012-224**

Financement du règlement No 2011-06 et refinancement des règlements Nos 06-2001 et 12-2001 « Modalités de l'emprunt »

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 21 novembre 2012 au montant de 945 600\$ par **billet** en vertu des règlements numéros 06-2001, 12-2001 et 2011-06, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

88 900\$	2,72%	21 novembre 2013	
91 600\$	2,72%	21 novembre 2014	
94 500\$	2,72%	21 novembre 2015	
97 100\$	2,72%	21 novembre 2016	
573 500\$	2,72%	21 novembre 2017	Pour un coût réel de 2,72%

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**RÉSOLUTION
No 2012-225**

Financement du règlement No 2011-06 et refinancement des règlements Nos 06-2001 et 12-2001 « Résolution de concordances »

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Prime souhaite emprunter par billet un montant total de 945 600\$:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
06-2001	759 100
12-2001	63 900
2011-06	122 600

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 945 600\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **06-2001, 12-2001, et 2011-06** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général;

QUE les billets soient datés du 21 novembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	88 900\$
2014	91 600\$
2015	94 500\$
2016	97 100\$
2017	100 200\$ (à payer en 2017)
2017	473 300\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Prime émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 novembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 06-2001 et 2011-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**RÉSOLUTION
No 2012-226**

Ajournement

À 19 h 15, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU unanimement QUE l'assemblée soit ajournée au lundi 19 novembre 2012, à compter de 20 h.

**Gemma Lamontagne,
Présidente de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général**

=====